



## Déclaration du SNUipp/FSU à la CAPD du 4 avril 2017

Cette CAPD traite des demandes de postes adaptés et des allègements de service pour les personnels en difficulté, le plus souvent pour raisons médicales.

Lors du groupe de travail, trop de demandes d'allègement de service n'ont pas été acceptées. Certains collègues concernés comprennent difficilement cette décision. Nous avons l'impression que dans ce domaine aussi, là où pourtant on retrouve des enseignants bien fragiles, le manque de moyens se fait sentir.

Ce manque de moyen est une maladie chronique dans l'éducation nationale mais il apparaît que l'affection n'est pas également répartie dans le territoire. En 2015, La Loire a pu satisfaire 4 demandes sur 9, le Rhône 50 sur 90 et l'Ain 26 sur 37. Le nombre d'heures d'allègement par semaine étant de 300 dans le Rhône, 165 dans l'Ain et de seulement 24 dans la Loire, le Rhône comptant environ trois fois plus de PE que la Loire et L'Ain. Comment interpréter le fait que la Loire soit l'enfant pauvre de l'académie de Lyon en terme d'allègement de service ? Comment interpréter le très faible nombre de demandes relativement aux autres départements ?

Serait-il possible, de plus, de connaître le nombre de personnels ligériens qui seront bénéficiaires d'une obligation d'emploi (BOE) en 2017 ? Combien bénéficieront, de plus, d'un allègement de service ? D'un aménagement matériel ? D'une aide ?

Le temps partiel thérapeutique est limité à 1 an ( 4 ans dans le privé). Si l'invalidité de catégorie 1 permettant de poursuivre une activité rémunérée sur un temps restreint existe dans le privé, dans le public seule la retraite pour invalidité est possible. L'absence de médecine du travail contribue à laisser des situations se dégrader jusqu'à un point critique. Les enseignants du premier degré sont quasiment exclus de toute protection et mesure de santé au travail, c'est pourquoi le SNUipp revendique, encore et toujours, l'exigence d'une médecine de prévention et de soin. Dans l'attente de changements nationaux dans ce domaine, il nous faut, dans les départements, trouver des réponses adaptées et humaines pour chaque personnel.

Une fois de plus le compte n'y est pas et on fait peser sur les personnels une charge trop lourde pour leurs épaules. Le SNUipp démontre et dénonce une fois de plus l'insuffisance des moyens nécessaires à la réussite de notre mission de service public. En particulier ceux permettant d'accompagner et d'aider les personnels qui en ont besoin.